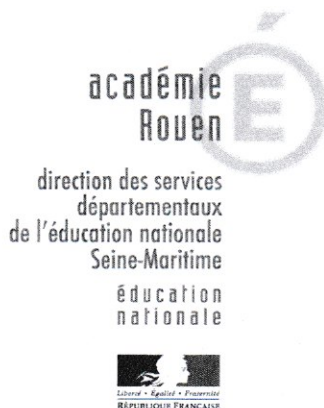




Rouen, le 3 novembre 2017

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Seine-Maritime

à

Monsieur Jean-Paul Lecoq
Député de Seine- Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 Le Havre

Division de l'Organisation Scolaire **Objet : votre courrier du 6 octobre 2017**

Chef de Division
M. Hervé MIGNOT

Téléphone
02 32 08 99 69

Monsieur le Député,

Votre courrier transmis en date du 6 octobre concernant le collège des Acacias a retenu toute mon attention.

Bureau des Moyens des collèges

Dossier suivi par

Mme N. Baltarejo.Bapin

Téléphone

02 32 08 99 56

02 32 08 99 55

Fax

02 32 08 99 71

Mél.

dos76.clg4@ac-rouen.fr

5 place des Faïenciers
76037 Rouen cedex 1

Depuis l'année scolaire 2015 et dans une logique d'allocation progressive des moyens, il a été décidé au niveau académique d'harmoniser les seuils divisionnaires. Les logiques de seuils divisionnaires sont plus marquées et les typologies d'établissements sont mieux identifiées. Les seuils maximaux d'élèves par division sont les suivants : REP+=23, REP=25, Rural en difficulté=27 et les EPLE hors catégorie=29.

Au regard de cette méthode et dans un souci d'équité dans la répartition des moyens qui sont délégués pour l'ensemble des collèges du département, le nombre d'élèves par divisions du collège les Acacias (E/D) respecte le seuil de référence pour ce type de collège avec un nombre d'élèves par division (E/D) de 28.75 en 6^{ème} (115/4) et de 27.67 en 4^{ème} (83/3). Le E/D global est de 27.29 (382/14).

Cette répartition des structures divisionnaires ne remettra pas en cause les conditions d'enseignement.

Concernant les postes en CUI et conformément aux instructions ministérielles ces emplois sont exclusivement implantés pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Cependant deux contrats AESH sont actuellement en poste permettant l'accompagnement de 2 élèves en situation de handicap. Je vous informe que l'une des 2 personnes recrutées était en CUI jusqu'au 31 août 2017. A ce jour il n'y a pas d'élève bénéficiaire d'une notification MDPH qui ne serait pas accompagné.

J'ajoute que l'établissement a été retenu pour bénéficier de 2 volontaires en service civique dont la mission sera de contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire.

Enfin concernant le service de cantine il convient de mener une expertise objective pour vérifier si les conditions se sont réellement dégradées par rapport aux années antérieures.

Bien entendu je continuerai à suivre la situation du collège des Acacias avec la plus grande vigilance, notamment avec les collectivités territoriales compétentes, tout au long de l'année scolaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, en l'assurance de ma haute considération.



Catherine BENOIT-MERVANT